

47 EME CHALLENGE

SCARAMOUCHE

AUX 3 ARMES




18 -19 Novembre 2023

**SCO ESCRIME
ANGERS**

Salle BERTIN

63 rue de la MEIGNANNE
49100 ANGERS

 <https://maps.app.goo.gl/7orC9Eb1EtuBoxai9>

CONTACT :

secretairescoescrime@gmail.com
02 41 44 50 25 / 06 50 41 89 15



HORAIRES

SAMEDI 18 novembre

ARME	CATEG.	APPEL	SCRATCH	DEBUT
FLEURET	M11	10H30	10H45	11H
	M15	11H30	11H45	12H
EPEE	M11	10H30	10H45	11H
	M15	11H30	11H45	12H
SABRE	M11	14H30	14H45	15H
	M15	13H30	13H45	14H

DIMANCHE 19 novembre

ARME	CATEG.	APPEL	SCRATCH	DEBUT
FLEURET	M13	9h30	9H45	10H
	M17	8H30	8H45	9H
EPEE	M13	9H30	9H45	10H
	M17	8H30	8H45	9H
SABRE	M13	12H30	12H45	13H
	M17	11H30	11H45	12H

FORMULES

Compétitions en individuel pour toutes les catégories.

- 1 ou 2 tours de poule suivant les nombres d'engagés
- TED sans repêchage
- La 3ème place de chaque catégorie se tirera
- Les remises des récompenses se feront TOUTES après les finales

NB : Les organisateurs se réservent le droit de modifier, si besoin, les présentes formules.

ENGAGEMENTS

En ligne sur l'extranet FFE avant le mercredi 13 novembre – 23h59

- Engagement : 12€ (M11, M13)
15€ (M15, M17)

- La compétition est ouverte aux tireurs étrangers, licenciés auprès de leur fédération.

Les inscriptions sont à envoyer à : president@scoescrime.fr avant le 13/11/23

Paiement des inscriptions sur le site Helloasso :

<http://www.helloasso.com/associations/sco-escrime-angers/evenements/47eme-challenge-scaramouche-les-18-19-novembre-2023>



ARBITRAGE

Conformément au règlement 2023 -2024.

1 arbitre pour 4 tireurs engagés, (deux arbitres pour 8 tireurs etc.)

Les clubs inscrivant leurs tireurs, seront tenus de présenter au minimum un arbitre durant toute la compétition.

Les arbitres seront nourris, et indemnisés au tarif fédéral en vigueur, en fonction de leur diplôme.

DIRECTOIRE TECHNIQUE

Il sera formé sur place et tranchera sans appel les cas non prévus au présent règlement.

L'engagement à ces compétitions implique l'acceptation du présent règlement.

CLASSEMENT / RECOMPENSES

Règlement d'attribution du Challenge Scaramouche :

Les catégories concernées par l'attribution du Challenge sont : M13, M15, M17 (H /D)

Principe de calcul du nombre de points par club :

Le 1er de chaque catégorie = 1 point ; le 2eme = 2points ; 3eme = 3 points

Le Challenge est attribué pour une année, au club ayant totalisé le minimum de points sur les 3 meilleurs tireurs.

Le Challenge sera remis en jeu lors de la compétition suivante.

Le club gagnant s'engage à le rapporter même s'il ne présente pas de tireurs à cette épreuve l'année suivante.

En cas d'égalité pour l'attribution du Challenge, il y aura un barrage entre deux tireurs désigné par les capitaines d'équipes, catégorie tirée au sort.

Les vainqueurs de l'édition 2022:

EPEE -Escrime Ja - Saint Malo

FLEURET - NEC Escrime Nantes

SABRE - Escrime Saint Jean de la Ruelle

RECOMPENSES : les 4 meilleurs de chaque catégorie, seront récompensés.

ARMES et TENUES

Tenues selon les normes FFE en vigueur.

Longueur lame - M11 –lame N°0 ou N°2

- M13 – lame N°2

- M15 – M17 – lame N°5

EQUIPEMENTIER

L'équipementier sera sur place tout au long de la journée.



COUVERTURE MEDICALE/PROTOCOLE SANITAIRE

Un médecin sera présent pendant toute la durée de la compétition.

RESTAURATION

Une buvette sera en place durant toute la compétition.

Il servira des sandwichs, des boissons chaudes, froides, etc.,

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol qui surviendraient pendant la compétition.

Dans l'attente de vous retrouver nombreux à cette rencontre,
Veuillez agréer, l'expression de nos salutations cordiales et sportives.

Les Maitres,

Carmet et Dorin VARZARU

Le Comité Directeur, « SCO Escrime »